



## Informez et s'informez en cas de risques majeurs à Gigouzac:

### Téléphones :

- Mairie : 05.65.36.83.69
- Secours : 18 ou 112
- Samu : 15
- Forces de l'ordre : 17
- Préfecture : 05.65.23.10.00

### Sites internet :

- Mairie : [gigouzac.jimdo.com](http://gigouzac.jimdo.com)
- Préfecture : [www.lot.gouv.fr/risques-et-environnement-r226.html](http://www.lot.gouv.fr/risques-et-environnement-r226.html)
- Informations sur les risques par commune : [www.prim.net](http://www.prim.net)
- Météo : [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)
- Suivi des crues : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### Stations de Radio :

- Totem : 96.3 MHz
- Jordanne : 91.1 et 106.8 MHz
- RFM : 98.5 MHz
- Antenne d'Oc Cahors : 88.1 et 89 MHz
- Décibel FM : 105.9 MHz
- Présence Lot Cahors : 92.5 MHz

### Le kit d'urgence

- ✓ Eau : six litres par personne en petites bouteilles.
- ✓ Photocopies papiers administratifs (carte identité, carte assuré social, permis de conduire...)
- ✓ Double des clés (voiture, maison...)
- ✓ Nourriture de secours consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petit pots pour bébé, etc.
- ✓ Outils de base : couteau de poche multifonctions, ouvre-boîte...
- ✓ Lampe de poche avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo).
- ✓ Bougies avec allumettes ou briquet.
- ✓ Radio avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle.
- ✓ Trousse médicale de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti-diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc.

## Le risque Météorologique

### EN CAS D'ORAGE OU DE TEMPETE

- Avant l'événement, fermer fenêtres et volets et ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Evitez les déplacements.
- Signalez les départs de feux.

### EN CAS DE CHUTE DE NEIGE

- Ne touchez pas les fils électriques tombés au sol.
- Dégagez la neige sur les trottoirs devant chez vous.
- Evitez de sortir.

### EN CAS DE GRAND FROID

- Habillez vous chaudement et ne gardez pas des vêtements humides.
- Informez vous de la santé des personnes fragiles.
- Evitez de sortir.
- Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu.

### EN CAS DE CANICULE

- Buvez beaucoup (eau).
- Restez à l'ombre, portez un chapeau et des vêtements amples.
- Tirez les volets et fermez les fenêtres en journée.
- Informez vous de la santé des personnes.
- Limitez les activités physiques.

## Le risque Inondation

- S'informer de l'évolution de la crue (radio, mairie,...)
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne pas rester à l'intérieur d'un véhicule pris par les eaux.

## Le risque Mouvement de terrain

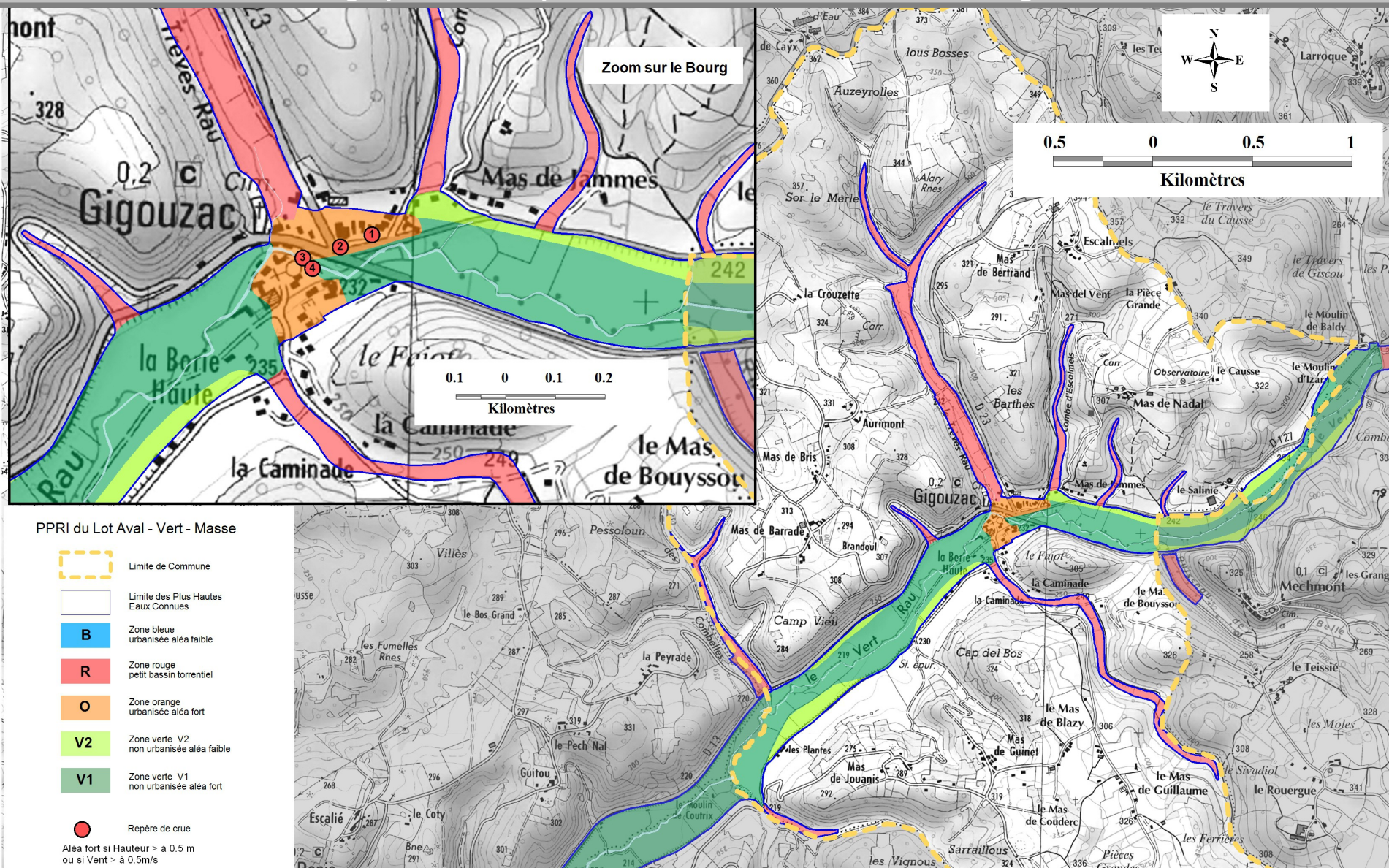
- Fuir latéralement,
- Sortir des bâtiments par les côtés les moins exposés,
- Ne pas revenir sur ses pas,
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou sur une zone touchée.

## Le risque Feu de forêt

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, **informer les pompiers (18 ou 112)** le plus vite et le plus précisément possible.
- Dans la nature, s'éloigner dos au feu.
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide.
- Une maison bien protégée est le meilleur abri.
- Ouvrir le portail pour garantir l'accès aux pompiers, Fermer le gaz.
- Se calfeutrer : fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; occulter les aérations et cheminées pour éviter les appels d'air.
- Signaler sa présence (écriteau de fortune, ...). *N'évacuez que sur décision des sapeurs-pompiers ou des autorités.*

# Le risque Inondation

## Cartographie des risques inondation sur la commune de Gigouzac



Consultez la carte sur : [www.lot.gouv.fr/Politiques publiques/Environnement , risques naturels et technologiques/Risques et environnement/Les communes couvertes par un Ppri/sélectionner votre commune/plan de zonage](http://www.lot.gouv.fr/Politiques publiques/Environnement , risques naturels et technologiques/Risques et environnement/Les communes couvertes par un Ppri/sélectionner votre commune/plan de zonage)